



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Déclaration soumise par le Centre de recherches et de ressources pour les femmes de la région de l'Asie-Pacifique, une organisation non gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2011/100.



## Déclaration<sup>1</sup>

Le Centre de recherches et de ressources pour les femmes de la région de l'Asie-Pacifique se félicite de la décision de la Réunion annuelle ministérielle d'accorder la priorité au thème « Mise en œuvre des engagements et des objectifs internationalement convenus concernant l'éducation » à sa session de juillet 2011.

Actuellement, la région Asie-Pacifique réunit 60 % des adolescents dans le monde. Les adolescents et notamment ceux qui vivent dans les régions rurales, qui sont moins éduqués, pauvres et handicapés, avec des identités et des orientations sexuelles diverses font face à des défis physiologiques et culturels particuliers<sup>2</sup>. L'éducation sexuelle demeure encore une question controversée, notamment dans les pays où le fondamentalisme religieux a un pouvoir politique considérable<sup>3</sup>.

Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 et dans la Déclaration politique de 2006 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, les gouvernements du monde sont convenus qu'une éducation sexuelle complète et des services de santé doivent être fournis aux adolescents et aux jeunes. La mise à la disposition des adolescents scolarisés et non scolarisés d'un enseignement sur la santé sexuelle et reproductive est un moyen efficace et nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire du développement.

Compte tenu des engagements et des défis ci-dessus, nous demandons :

a) La fourniture d'un programme universel et complet d'éducation à la sexualité sensible au genre et basée sur les preuves qui inclut la diversité et le rejet de toute forme de discrimination et qui permet aux adolescents de faire des choix stratégiques de vie sur leur santé sexuelle et reproductive et le droit d'être libéré de la violence sexuelle, de la coercition, des grossesses non voulues et des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH;

b) Une éducation sexuelle complète à la fois formelle et non formelle dans les écoles et dans les milieux communautaires<sup>4</sup>;

<sup>1</sup> La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

<sup>2</sup> La baisse de l'âge de puberté de (9 à 14 pour les garçons, et 8 à 13 pour les filles implique un début précoce d'adolescence, de maturité sexuelle et la possibilité de reproduire parmi les adolescents et une prévalence d'inégalités sexuelles et de genre dans plusieurs sociétés de l'Asie et du Pacifique.

<sup>3</sup> Sivananthi Thanenthiran and Sai Jyothirmai Racherla, *Reclaiming & Redefining Rights – ICPD+15: Status of Sexual and Reproductive Health and Rights in Asia* (Kuala Lumpur, ARROW, 2009).

<sup>4</sup> Éducation sexuelle signifie éducation à propos de questions liées à la sexualité et à son expression, y compris éducation à propos des processus productifs, la puberté, le comportement sexuel, l'information sur la contraception et la protection contre les maladies sexuellement transmissibles ainsi que les questions comme les relations, les rôles sexuels, les relations entre les genres, les pressions sociales à être socialement actives et des informations à propos de services de santé sexuelle et procréative y compris la formation dans les domaines de la communication et de prise décision.

c) La reconnaissance de la nécessité de placer les programmes complets d'éducation de la sexualité dans le cadre des droits de l'homme, y compris le droit de ne pas en butte à la discrimination, à la coercition et à la violence, ainsi que des droits de l'homme basés sur les principes éthiques positifs de l'intégrité physique, la dignité, l'égalité et le respect de la diversité qui décrivent la sexualité de manière positive<sup>5</sup>.

---

---

<sup>5</sup> Radhika Chandiramani, "Why Affirm Sexuality?", in *ARROWs for Change*, vol. 13, No. 2 (Kuala Lumpur, ARROW, 2007).